

**REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 11 février 2010**

L'an deux mille dix, le onze février à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 04 février 2010 se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence d'Alain SARNEL, Maire.

**Etaient présents** : Alain SARNEL, Michel FAYOLLE, Christiane SQUEDIN, Raymond BOUSSARDON, Dominique CASSIO, Isabelle VERRY, Marie-Claire DEBRAY, Edith BELLEC, Arnaud BOS, Marc MARIETTE, Edgar STOUVENOT, Nicolas VOLLET, Gérard BOURDELEAU, Agnès PINSARD, Danièle CLER et Antoine GUERIN.

**Etaient absents excusés** : Loïc CHOUIN et Eric BOUISSET

**Etait absente** : Sonia ESSAADI

**Secrétaire de séance** : Edgar STOUVENOT

*Les procès-verbaux des séances du 07 décembre 2009 et 26 janvier 2010 sont adoptés à l'unanimité.*

**01 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2010 – AUTORISATION AVANT APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2010**

Raymond BOUSSARDON expose que des acquisitions ou travaux d'investissement ont été réalisés fin 2009 ou début 2010 et que pour pouvoir régler le prestataire, en attente du vote du Budget Primitif 2010, il s'avère nécessaire que le Conseil Municipal délibère pour en accepter les paiements au Budget 2010.

Il rappelle que cette autorisation ne peut être effectuée que dans la limite du quart des dépenses d'investissement inscrites au budget de l'année précédente.

Raymond BOUSSARDON rappelle également que certaines acquisitions d'un montant unitaire inférieur à 500 € peuvent être imputées en section d'investissement, sous délibération expresse du Conseil Municipal, considérant qu'elles présentent un caractère de durabilité.

Les opérations, sur le budget M14, sont les suivantes :

- 1 bureau (REPROSERVICEBUREAU) – service urbanisme - pour 495 € T.T.C. (opération 20 – article 2184)
- 1 plastifieuse (REPROSERVICEBUREAU) – école élémentaire - pour 155,48 € T.T.C. (opération 20 – article 2188)

***Le Conseil Municipal***

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Raymond BOUSSARDON,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**AUTORISE** le paiement des opérations susmentionnées avant l'approbation du Budget Primitif 2010.

**DIT** que la dépense correspondante sera inscrite au Budget Primitif 2010.

## 02 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Alain SARNEL expose à l'assemblée délibérante qu'il y a lieu de modifier le tableau des effectifs afin de prendre en considération, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2010, l'augmentation du temps de travail d'un poste de « Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi » ainsi qu'à compter du 15 mars 2010, la suppression d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (20 heures hebdomadaires).

Il mentionne qu'en effet, Jacques MERLET ne peut plus être salarié de la commune, à compter de 65 ans, ce qui sera le cas le 15 mars 2010 et qu'il prendra donc, à cette date, sa retraite.

Alain SARNEL indique que pour compenser le temps de travail de l'intéressé, le Bureau Municipal a souhaité employer Pierre-Emile NIVORE à temps complet et ce, dès le 1<sup>er</sup> mars 2010.

En marge de cette affaire, Edgar STOUVENOT fait part que la charge de travail de Catherine VATIER semble importante, notamment pour la mise à jour du site « internet ».

Alain SARNEL indique qu'un point devra être fait avec l'intéressée à la prochaine réunion de la commission « information ».

### *Le Conseil Municipal*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé d'Alain SARNEL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DECIDE** de modifier, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2010 puis du 15 mars 2010, en fonction des éléments susindiqués, le tableau des effectifs du personnel municipal qui s'avèrera donc être le suivant :

Emplois	Autorisés par le C.M.	Pourvus	Non pourvus	temps de travail
<b>Total</b>	<b>22</b>	<b>22</b>		
Titulaires	19	19		
Attaché	1	1		temps complet
Adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1		temps complet
Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	3	3		1 temps complet 1 temps partiel à 50% 1 temps non complet pour 17 H ½ hebdomadaires
Garde champêtre principal	1	1		temps complet
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1		1 temps partiel à 90%
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	7	7		4 temps complet 1 temps non complet pour 27 H hebdomadaires 1 temps non complet pour 17 H hebdomadaires 1 temps non complet pour 10 H hebdomadaires
Adjoint d'animation de 2 <sup>ème</sup> classe	2	2		1 temps complet 1 temps partiel à 90%
A.T.S.E.M. de 1 <sup>ère</sup> classe	3	3		1 temps complet 2 temps partiel à 80%
<b>Non titulaires</b>	<b>3</b>	<b>3</b>		
Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi	3	3		1 à 35 H hebdomadaires 2 à 22 H hebdomadaires

## 03 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Raymond BOUSSARDON expose dans ses plus grandes lignes, les éléments qui seront inscrits au Budget Primitif qui sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal, lors de sa prochaine séance.

## Section de fonctionnement

Le budget, dans sa section d'investissement, sera en augmentation d'environ 3%, soit de l'ordre de 40.000 €.

### En dépense

L'augmentation des dépenses est essentiellement due à l'inscription de trois postes de « Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi » pour un coût total d'environ 45.000 €, crédits non inscrits en 2009.

Par ailleurs, les frais concernant les postes « réceptions » et « fêtes et cérémonies » seront encore cette année en diminution.

### En recette

Il est prévu, comme débattu précédemment, une augmentation d'un point des taux d'imposition sur la Taxe sur le Foncier Bâti et la Taxe d'Habitation qui passeraient respectivement à 11 % et 13,33%.

La recette provenant de la Taxe additionnelle sur les droits de mutation a été sensiblement diminuée, compte tenu des moindres ventes observées en 2009.

La recette provenant de la péréquation de la Taxe professionnelle reversée par le Conseil Général de l'Essonne n'a pas été inscrite, compte tenu qu'elle s'avère incertaine.

## Section d'investissement

### En dépense

La principale dépense inscrite au Budget sera celle relative à la réhabilitation et à l'extension du gymnase, travaux, prévus sur 2010 et 2011, qui font l'objet de la seconde et troisième tranches du Contrat Rural.

Seront également inscrits les travaux de voirie avec aménagement de voies de circulation douce qui ont fait l'objet d'un dépôt de demande de subvention au titre de la Dotation Globale d'Equipement, à savoir sur :

- la Route de Lardy
- le Chemin du Potager
- la Rue du bois
- le Chemin du Trou à Marcou

Sont également prévus les travaux de mise en place de dispositifs de sécurité, à savoir :

- la création de deux rétrécissements de type « écluse » avec pose de coussins berlinois et marquage d'un passage piétons Route de Lardy
- la création d'un plateau surélevé à l'intersection de la Rue des Francs Bourgeois et du Chemin de l'Eglise
- la création d'un plateau surélevé à l'intersection de la Rue des Francs Bourgeois et de la Ruelle Fraimbault
- la pose d'une barrière Route de Lardy

En outre, en matière de travaux de bâtiment sera inscrite une première dépense concernant la réalisation de la future médiathèque prévue en 2011, plus particulièrement pour les frais d'études préalables.

### En recette

Outre, les subventions allouées au titre des travaux susmentionnées, il sera nécessaire de faire un emprunt de l'ordre de 650.000 € sur les deux années à venir.

Edgar STOUVENOT demande pourquoi le gymnase prévu à Lardy sera financé par la Communauté de Communes de l'Arpajonnais et pas celui de Cheptainville.

Alain SARNEL indique que le Gymnase dont la réalisation est programmée sur Lardy est considéré d'intérêt communautaire et accueillera par voie de conséquence l'ensemble de la population de la Communauté de Communes de l'Arpajonnais qui souhaitera exercer les activités sportives qui y seront proposées alors que le gymnase de Cheptainville est un bâtiment municipal.

#### **04 – POINT SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ARPAJONNAIS**

Alain SARNEL fait état de la dernière séance du Conseil Communautaire qui était principalement axé sur le Débat d'Orientation Budgétaire.

Les principales dépenses, outre celles relatives au développement économique, concerneront, entre autres, les travaux de réalisation du gymnase intercommunautaire à Lardy, ceux de réhabilitation des deux bassins nautiques à La Norville et Breuillet ainsi que le démarrage du « Pôle gare » à Arpajon.

Alain SARNEL indique, par ailleurs, que le Programme Local de l'Habitat a été définitivement adopté par le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 17 décembre 2009.

#### **05 ET 06 – POINT SUR LES COMMISSIONS - SYNDICATS ET ORGANISMES INTERCOMMUNAUX – QUESTIONS DIVERSES**

Danielle CLER indique que le Comité « Environnement- Développement Durable » se réunira le 1<sup>er</sup> mars pour faire un bilan de ses actions et faire un point sur le dossier d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Edith BELLEC rappelle l'organisation d'un forum de l'emploi du 22 au 26 mars prochain par la Communauté de Communes de l'Arpajonnais avec la présence de « Pôle Emploi » et indique qu'un dépliant sur cette manifestation sera inséré dans le prochain « Chep'Infos ».

Edgar STOUVENOT indique qu'il reste en attente de certains articles à insérer sur le site internet de Cheptainville.

De plus, il mentionne qu'il a constaté certaines infractions du personnel communal en matière de Code de Route et souhaite qu'une note soit faite pour rappeler les principales règles élémentaires en la matière.

Alain SARNEL fait part qu'une note sera établie à l'attention, non seulement du personnel mais également des élus.

Marie-Claire DEBRAY relate, toujours dans le cadre de la sécurité routière, qu'un incident a failli avoir lieu Route de Marolles, dû à un car qui a forcé le passage au niveau du rétrécissement.

Edgar STOUVENOT se demande si le Comité « Environnement- Développement Durable » ne pourrait pas mener une réflexion sur le thème de « l'éco conduite ».

Antoine GUERIN, en matière de transports scolaires, demande si des mesures préfectorales ont été portées à la connaissance de la Mairie ce jour au titre des intempéries, étant donné qu'un car de ramassage des élèves du collège de Marolles n'est pas passé ce soir.

Alain SARNEL lui répond par la négative.

Isabelle VERRY fait part qu'il a été constaté de gros retards sur ce ramassage scolaire.

Michel FAYOLLE indique que des essais sont mis en œuvre Route de Lardy au titre des futurs dispositifs de sécurité qu'il est envisagé d'y installer de façon pérenne.

Isabelle VERRY rappelle l'animation intitulée « Les contes musicaux » proposée par Bernard Chèze le samedi 13 février à 14 H à la Maison Victor Hugo dans le cadre du salon du livre de St Germain les Arpajon.

Alain SARNEL, au titre de l'avancement du dossier relatif à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.), donne quelques dates à retenir :

- 18 février à 20 H 30 : Réunion des Comités « Urbanisme » et « Environnement »
- Développement Durable » où sera examiné l'avant-projet de P.A.D.D. (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) avec une retranscription sur une cartographie.
- 08 avril à 20 H 30 : Réunion de l'ensemble des élus avec la présence du Bureau d'Etudes GILSON où seront présentés la phase diagnostic ainsi que le P.A.D.D.
- 15 avril à 20 H 30 : Réunion du Conseil Municipal avec Débat obligatoire sur le P.A.D.D.

Alain SARNEL fait part que la prochaine séance du Conseil Municipal est programmée le 30 mars avec notamment à l'ordre du jour l'approbation du Budget Primitif 2010.

Alain SARNEL conclut la séance en sollicitant les possibilités de chacun d'assurer des permanences à l'occasion des élections au Conseil Régional programmées les dimanches 14 et 21 mars prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 40

Le Secrétaire de séance  
Edgar STOUVENOT

Le Maire  
Alain SARNEL